

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 13 décembre 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2024_12_13_13</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Comé à M. Georges Canicatti, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention pour l'opération Nez Rouge Haute-Savoie du 31 décembre 2024

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du comité Opération Nez Rouge Haute-Savoie par lequel l'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation de l'opération Nez Rouge du 31 décembre 2024. Il rappelle que les bénévoles de l'association prennent en charge et accompagnent à leur domicile et avec leur véhicule les personnes aux facultés affaiblies qui ne sont pas en mesure de conduire.

Au vu de la demande, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées, par 7 voix pour (M. Marc Brunier - Mme Pierrette Baton Maréchal - Mme Josiane Masson - M. Jean-Pierre Gecchele - M. Louis Buda - M. Christophe Piazzoni - M. Norbert Regard), 2 abstentions (M. Georges Canicatti - M. Christophe Comé) et 3 voix contre (M. Julien Langloys - Mme Anne-Marie Cecon - Mme Carole Chen), décide :


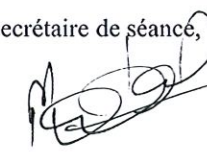
* **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 100 € au comité Opération Nez Rouge Haute-Savoie ;

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal M57 de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 17 décembre 2024</p> <p>De sa publication : 18 DEC. 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 18 DEC. 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 13 décembre 2024</p> <p>Le Maire,   Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--



Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 074-217400860-20241213-D_2024_121313B-DE

